

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Mme Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS

Le Havre, le 11 décembre 2017

Objet : Proposition de modification du Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles

Madame la Ministre,

Le 4 août dernier, je vous ai saisi, par courrier, concernant les graves problèmes de financement rencontrés par des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sous statut public ou associatif.

Cette saisine était alors basée sur des informations précises recueillies sur ma circonscription auprès de certains EHPAD qui mettent en cause les conséquences de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (loi AVS) par son Décret d'application relatif au financement des EHPAD.

Ce décret, en voulant uniformiser les aides publiques, aurait conduit notamment à une redistribution des ressources financières des départements en faveur des établissements privés. Par ailleurs, il semblerait également d'après les constatations opérées par la Fédération Hospitalière de France que les avantages fiscaux acquis dans les EHPAD privés par exemple via les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi, introduisent par rapport aux EHPAD publics des écarts concurrentiels jugés incompatibles avec un objectif de convergence.

Je vous sollicitais donc, en août *dernier*, afin de bien vouloir étudier la possibilité de modification des textes réglementaires pour restaurer une plus grande équité entre les différents types d'établissements, par une modification du Décret du 21 décembre 2016.

../..

Dans votre courrier de réponse très détaillé du 30 octobre, et je vous en remercie, vous relevez que la loi de 2016 visait justement à rétablir cette équité dans le financement des EHPAD au regard des seuls critères de l'état de dépendance et du besoin en soins des résidents.

Vous m'indiquez par ailleurs que les effets de cette réforme devraient conduire à un financement supplémentaires de 397,9 millions d'euros en faveur des EHPAD à l'issue de la période 2017-2023 en cumulant les convergences des forfaits soins et des et des forfaits dépendances. **Sur ce point, je souhaitais connaître la part estimée pour les établissements publics et celle estimée pour les établissements privés.**

Puis, vous estimez que les EHPAD publics, par le mécanisme des convergences à la hausse et à la baisse des forfaits soins et des forfaits dépendances, verront leur financement s'accroître sur la période, à l'exception de 2,9 % d'entres-eux.

Ces éléments, par nature rassurante, se trouvent en profond décalage avec les informations qui me parviennent de différents EHPAD publics.

Par ailleurs, une campagne médiatique est actuellement organisée par la Fédération Hospitalière de France à partir de constats bien éloignés des données chiffrées que vous avez bien vouloir me fournir.

Je relève notamment que dans cette communication : *« Nos analyses faisant apparaître une réduction des moyens de plus de 200 millions d'euros pour les EHPAD publics ont, depuis, été confirmées par les nombreux retours de terrain. Le Conseil d'Administration de la FHF observe par ailleurs que les deux missions conduites à l'Assemblée Nationale sur le sujet rejoignent nos conclusions et nos alertes. L'analyse de la situation au sein des différents départements de France nous conduit, en outre, à constater que des transferts financiers importants des établissements publics vers les EHPAD privés sont à l'œuvre, rendant les motivations de cette réforme chaque jour plus incompréhensibles. »*

Je souhaitais par conséquent connaître votre avis concernant ces contradictions observées entre vos données résultantes du premier Comité de suivi de la réforme du 25 septembre dernier et celles qui me remontent de ma circonscription comme de la Fédération Hospitalière de France.

J'ai bien noté que les travaux du comité de suivi de la réforme se poursuivront pour mesurer les impacts de la réforme tarifaire et je souhaitais pouvoir connaître les orientations qui sont ou seront préconisées pour modifier ou adapter cette réforme.

Enfin, j'ai pu constater récemment que le rachat de lits entre EHPAD, et généralement au profit d'EHPAD privées semblait s'accroître dans une période où, en Seine-Maritime notamment, le Département tout comme l'Agence Régionale de Santé, refusent d'autoriser des places supplémentaires malgré des besoins en augmentation constante.

Dans ces conditions, la marchandisation de lits semble prospérer. Mais au-delà de cette pratique, j'ai été frappé du niveau auquel s'achète le transfert d'un lit, plusieurs dizaines de milliers d'euros alors qu'il était de quelques milliers d'euros il y a quelques années.

Je souhaitais, sur ce point, obtenir des éléments d'estimation de cette pratique ainsi que vos éventuels projets afin de pouvoir encadrer cette pratique.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ



Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81